REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des

Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

<u>PRESENTS</u>:

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme

RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M.

VERMOREL.

ABSENTS:

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171116-DELIB171115-DE Date de télétransmission : 20/11/2017 Date de réception préfecture : 20/11/2017



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

OUESTION N° 15

OBJET: Voirie de desserte de l'AFUA des Martres: dénomination

RAPPORTEUR: Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 Octobre 2017

L'association foncière urbaine autorisée (AFUA) des Martres située sur le secteur de Ronchalon a achevé ses travaux de viabilisation. Les premiers permis de construire ont été validés et les habitations correspondantes sont en cours de réalisation.

Un adressage est donc à mettre en place pour les futurs habitants de cette opération.

L'AFUA, propriétaire des voies et espaces communs de l'opération, a proposé à la commune le nom de « rue de Ronchalon ».

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

 valider la dénomination de la nouvelle voie créée au sein de l'AFUA des Martres « rue de Ronchalon ».

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171116-DELIB171115-DE Date de télétransmission : 20/11/2017 Date de réception préfecture : 20/11/2017

